

RESERVATION DE CARTE PERSONNELLE D'ACCES AUX DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

Afin d'améliorer l'accueil des usagers des déchetteries intercommunales, la Communauté de Communes du Val de Drôme utilise un système d'enregistrement des apports.

L'accès aux déchetteries intercommunales se fait donc à l'aide d'une carte personnelle à présenter au gardien.

Pour les foyers ne possédant pas cette carte merci de compléter ce document et de fournir **obligatoirement une copie de justificatif de domicile** (facture EDF, eau) qui permettra un bon acheminement postal aux foyers des communes adhérentes.

Le document et le justificatif de domicile seront soit à déposer à la déchetterie, soit à envoyer à l'adresse suivante :
CCVD – 96 Ronde des Alisiers Ecosite Val de Drome 26400 EURRE

Si vous ne pouvez joindre un justificatif de domicile, ou si vous avez des problèmes de distribution de courrier et pour les professionnels pour information : s'adresser à la CCVD – Service Gestion des Déchets : 04 75 25 43 82.

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} demande de carte | <input type="checkbox"/> Carte perdue (à la 3 ^è carte, 15 € seront facturés pour frais) | <input type="checkbox"/> Carte ne fonctionne pas
Visa du gardien obligatoire |
| <input type="checkbox"/> Madame | <input type="checkbox"/> Monsieur | <input type="checkbox"/> Société : |

Nom : Prénom :

Adresse.....

Code Postal : Ville :

Adresse d'envoi :

Téléphone : Mail :

Activité* : obligatoire pour les professionnels

Code siret* : obligatoire pour les professionnels

*Champs obligatoire pour les professionnels et joindre extrait Kbis, carte professionnelle et chèque de 50 € de prépaiement (à l'ordre du Trésor Public)

Date de la demande : Lieu Date & visa gardien

IMPORTANT : Joindre un justificatif de domicile pour les particuliers

✂

Attestation de demande de réservation de carte de déchetterie à conserver en attente de la carte définitive

Nom : Commune :

Demande de carte effectuée le : Déchetterie de

Gardien :

Le volume autorisé pour les apports de déchets est de 2 m³/jour. Pour tout apport supérieur ou particulier, merci de contacter le gardien ou la CCVD – Service Gestion des Déchets – 04 75 25 43 82.

Les règles de fonctionnement de la déchetterie sont précisées dans le règlement intérieur affiché en déchetterie. Le gardien de votre déchetterie se tient à votre disposition pour vous fournir un extrait de ce règlement intérieur.

Le gardien est présent en permanence pendant les heures d'ouverture de la déchetterie, il est chargé :

- d'accueillir, d'informer et de conseiller les usagers,
- de veiller à la propreté du site,
- de veiller au respect des consignes de tri et de séparation des matériaux,
- d'assurer l'ouverture et la fermeture de la déchetterie.

Il peut interdire l'accès au site à tout contrevenant ne respectant pas le règlement intérieur affiché en déchetterie.

Il est demandé aux utilisateurs de séparer et trier les matériaux et de les déposer dans les bennes ou conteneurs prévus à cet effet.

Les usagers doivent se conformer aux règles de sécurité et de circulation sur le site (arrêt à l'entrée, limitation de vitesse, sens de rotation...). Les usagers doivent quitter la plate-forme dès le déchargement terminé afin d'éviter tout encombrement.

**FICHE DE CONSENTEMENT – Service « ressources techniques »
RGPD - Règlement sur la Protection des Données Personnelles**

Année :

NOM et Prénom de l'utilisateur :

Date et lieu de naissance de l'utilisateur :

Adresse de l'utilisateur :

Adresse courriel de l'utilisateur :

Téléphone (fixe et portable) de l'utilisateur :

1- En signant la présente fiche, je donne mon consentement exprès à la communication des données personnelles me concernant dans le cadre de l'inscription au service public de déchetterie (carte d'accès) de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME EN BIOVALLEE.

La carte d'accès à la déchetterie est valable à vie. Cependant, mes données personnelles transmises pour l'édition de ma carte sont gardées le temps que la carte reste active.

Je suis également informé qu'en cas de demande concernant des déchets « amiante », mes données personnelles et ma demande seront conservées dans un fichier et supprimées dans un délai de deux (2) ans suivant.

2- En signant la présente fiche, je reconnais avoir été informé de mon droit de demander à la personne responsable du traitement l'accès à mes données personnelles, la rectification ou l'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement ou encore le droit de m'opposer au traitement.

INFORMATIONS

Vos droits peuvent être exercés sur simple demande écrite à :

Monsieur le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME EN BIOVALLEE
96, ronde des Alisiers
Ecosite du Val de Drôme
26400 EURRE

Votre courrier doit être signé et accompagné d'une copie de votre pièce d'identité.

Pour toute information ou pour l'exercice de vos droits sur le traitement des données personnelles, vous pouvez également contacter la déléguée à la protection des données de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME EN BIOVALLEE, à l'adresse suivante :

Madame la Déléguée à la Protection des Données personnelles de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME EN BIOVALLEE,
96, ronde des Alisiers
Ecosite du Val de Drôme
26400 EURRE

Adresse mail : dpo@val-de-drome.com

Votre courrier doit être signé et accompagné d'une copie de votre pièce d'identité.

Toutefois, en cas d'opposition à un traitement des données à caractère personnel vous concernant, la personne responsable du traitement peut démontrer qu'il existe des motifs légitimes ou impérieux, conformément aux dispositions du RGPD, pour le traitement qui prévalent sur les intérêts des Droits et Libertés de la personne concernée.

DATE ET SIGNATURE DE L'USAGER :